

CONSULTANTS

BARBARA DEMBINSKI
Cabinet d'expertise Beauvois
Tél. : 06 60 42 88 87
barbara@beauvois.info

CHARLES BEAUVOIS
Tél. : 06 40 62 24 41
charlesbeauvois@hotmail.com

SIXTINE DE LUSSAC
Tél. : 01 53 04 90 74
contact@beauvois.info

HÔTEL DES VENTES DE MONTE-CARLO

SONNY PALOMBA
Coordinateur des ventes et expertises
Tél. : +377 93 25 88 89 - 06 40 62 69 66
spalomba@hvmc.com



**EXPERTS TABLEAUX
& SCULPTURES MODERNES**
CABINET D'EXPERTISE BEAUVOIS
85 Boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Tél. : 00 33 (0)1 53 04 90 74
barbara@beauvois.info

EXPERTS

KRISTELLE GAUCHET
Art Aborigène
Rue de l'Ancien Port 6 - 1201 Genève
Tél. : +41 (0) 76 428 8360
kgauchet@me.com
Pour les lots n° 54 à 60

SYLVIE COLLIGNON
Expert Membre du SFEP
45 rue Sainte Anne - 75001 Paris
Tél. : 01 42 96 12 17
collignonsylvie@cegetel.net
Lot n° 25

PHOTOGRAPHIES
CHRISTOPHE DURANTI

DESIGN
RODOLPHE POTTIER

IMPRIMERIE
GS



THE ART LOSS ■ REGISTER™
www.artloss.com

Confrontation à la base de données du Art Loss Register des lots dont l'estimation haute est égale ou supérieure à 1 500€.
All lots with an upper estimate value of 1.500€ and above are searched against the Art Loss Register database.

HVMC

ART MODERNE,
CONTEMPORAIN
& ART ABORIGÈNE

MERCREDI 9 JUILLET 2025 À 15H
HÔTEL DES VENTES DE MONTE-CARLO
10-12 QUAI ANTOINE 1^{ER} - 98000 MONACO
PARKING PUBLIC

EXPOSITION PUBLIQUE
À PARTIR DU JEUDI 3 JUILLET À 15H,
VENDREDI 4 ET SAMEDI 5 JUILLET
DE 10H À 18H ET LES MATINS DES VENTES

PENDANT LES EXPOSITIONS & VENTES
TÉL. : 00 377 93 25 88 89

CATALOGUES ET PHOTOS SUPPLÉMENTAIRES
SUR WWW.HVMC.COM

VENTES LIVE
INVALUABLE.COM
DROUOT.COM

VENTE EFFECTUÉE PAR LE MINISTÈRE DE MAÎTRE LEFÈVRE, HUISSIER DE JUSTICE À MONACO,
À LA REQUÊTE DE L'HÔTEL DES VENTES DE MONTE-CARLO



L'ART ABORIGÈNE D'AUSTRALIE UNE LOI VIVANTE

L'art aborigène d'Australie puise sa force dans une cosmologie ancestrale. Chaque motif, chaque tracé renvoie à un récit d'origine, un territoire, une lignée.

Le Dreamtime ou Temps du Rêve désigne l'époque mythologique au cours de laquelle les êtres ancestraux ont façonné le monde : créé les paysages, les espèces vivantes, les lois et les récits qui régissent encore aujourd'hui la vie. De ces actes fondateurs découle la Loi, « The Law », un ensemble sacré de règles, de droits et d'histoires inaltérables structurant les relations entre les êtres humains, les esprits, les animaux, les lieux et les générations.

La Loi est transmise oralement par les chants « Songlines », les rites initiatiques, les danses, les peintures rituelles, et par une connexion intuitive à la nature. Ces formes d'expression constituent à la fois une carte spirituelle et géographique du territoire, appelé « Country », un concept vivant, chargé de mémoire, d'identité et de responsabilités.

Chaque individu naît lié à une portion de la Loi ou un Dreaming personnel ou clanique, son « Rêve », dont il devient gardien, tenu de la protéger, l'honorer et la transmettre, selon les protocoles reçus au fil des initiations. Cette responsabilité fonde l'existence et alimente la création artistique.

Ainsi, chaque œuvre aborigène authentique constitue une trace vivante de la Loi, un chant visuel qui perpétue l'ordre sacré issu du Dreamtime et activé dans le présent à travers le Dreaming.

Porté par une force spirituelle et un ancrage territorial unique, l'art aborigène allie puissance formelle et profondeur symbolique. Il séduit aujourd'hui les plus grandes institutions et les collectionneurs avisés, par son authenticité et sa singularité reflétant la force intacte d'un système culturel vivant, enraciné dans la mémoire.

De nombreux foyers artistiques ont émergé à travers le continent. Le Désert central, berceau du mouvement contemporain, est reconnu pour ses compositions géométriques issues du Dreaming. Le Western Desert abrite des communautés telles que Kintore, Balgo ou Warakurna. Plus au nord, la Terre d'Arnhem est renommée pour ses peintures sur écorce et ses représentations figuratives. La région du Kimberley, à l'extrême nord-ouest, se distingue par la richesse de ses traditions rupestres et ses toiles aux tonalités minérales intenses. D'autres communautés, du désert aux côtes tropicales, perpétuent chacune à leur manière cet art plurimillénaire.

Depuis sa formalisation à Papunya en 1971, l'art aborigène contemporain a progressivement conquis une place de choix

sur la scène artistique internationale. Initialement perçu comme une expression culturelle périphérique, il est aujourd'hui reconnu pour sa profondeur symbolique et sa puissance esthétique, tant par les institutions muséales que par les collectionneurs avertis.

En 2016, le Musée océanographique de Monaco a présenté l'exposition Taba Naba, mettant en lumière les arts des peuples de la mer, notamment l'art aborigène australien, et soulignant son importance dans le dialogue entre traditions ancestrales et préoccupations contemporaines.

Parallèlement, de grandes galeries internationales ont contribué à cette reconnaissance. En 2019, la galerie Gagosian à New York a présenté « Desert Painters of Australia », une exposition rassemblant des œuvres majeures d'artistes du désert central australien, mettant en avant la diversité et la vitalité de cette scène artistique.

L'année 2022 a marqué un tournant avec la première rétrospective européenne de Sally Gabori à la Fondation Cartier pour l'art contemporain à Paris. Cette exposition a révélé au public européen la richesse de l'expression picturale aborigène et son intégration dans le langage de l'art contemporain ; l'exposition « Reclaim the Earth » au Palais de Tokyo cette même année a mis en lumière des artistes aborigènes dans une réflexion globale sur l'écologie, la terre et les héritages ancestraux.

Le marché de l'art a également suivi cette dynamique. En mai 2025, Sotheby's a organisé à New York une vente dédiée à l'art aborigène, proposant des œuvres de figures emblématiques telles qu'Emily Kam Kngwarray et Rover Thomas, confirmant l'intérêt croissant des collectionneurs pour ces artistes.

Cette reconnaissance culminera en juillet 2025 avec l'ouverture à la Tate Modern de Londres de la première grande rétrospective européenne consacrée à Emily Kam Kngwarray, considérée comme l'une des artistes contemporaines les plus influentes du XX^e siècle. Cette exposition, en collaboration avec la National Gallery of Australia, souligne l'importance de son œuvre dans le panorama de l'art contemporain mondial.

Dans ce contexte de reconnaissance institutionnelle et de valorisation sur le marché de l'art, l'intégration d'un chapitre dédié à l'art aborigène au sein de cette vente d'art contemporain organisée par HVMC à Monaco s'inscrit naturellement dans cette dynamique. Elle offre aux collectionneurs l'opportunité d'acquérir des œuvres sélectionnées alliant profondeur culturelle, excellence des provenances et pertinence esthétique.

Kristelle Gauchet

«Les deux tableaux intitulés «My Country», réalisés en 1995 et 1996, témoignent de la maturité artistique d'Emily Kam Kngwarray. Ils font partie d'un corpus explorant le paysage spirituel et physique d'Alhalkere, sa terre natale. La composition illustre son langage visuel unique : superpositions rythmées de couleurs, gestes intuitifs et fluidité spatiale. Ces œuvres traduisent la pulsation d'Alhalkere sa flore, ses cycles cérémoniels et ses forces spirituelles avec une immédiateté abstraite. La technique d'Emily avec son pointillage distinctif, ses larges coups de pinceau et ses couches de couleur crée une expérience immersive et presque cartographique. L'œuvre de 1995 utilise une palette terreuse, évocatrice de régénération, tandis que celle de 1996 pousse l'exploration plus loin par son abstraction accrue et sa liberté gestuelle, reflétant peut-être son dernier élan créatif avant sa disparition la même année.»

EMILY KAM KNGWARRAY



Emily Kam Kngwarray est l'une des artistes australiennes les plus célèbres et influentes du XX^e siècle. Née vers 1910 à Alhalkere, Utopia (Territoire du Nord), elle appartenait au peuple Anmatyerre. Bien qu'elle n'ait commencé à peindre sur toile qu'à l'âge de plus de 80 ans, sa carrière fut extraordinairement prolifique, avec plus de 3 000 œuvres réalisées entre 1988 et sa mort en 1996. Son œuvre puise profondément dans le Dreaming — les récits ancestraux qui structurent la cosmologie aborigène. Par l'abstraction, la répétition et un geste pictural marqué, elle a traduit son lien intime à la terre et à la mémoire culturelle en un langage visuel puissant et sans frontières. Ses œuvres figurent dans de grandes collections internationales, notamment au MoMA (New York), à la National Gallery of Australia et à l'Art Gallery of New South Wales.



54

EMILY KAM KNGWARRAY (1909-1996)

My Country, 1996

Peinture acrylique sur lin
92 x 122 cm

Synthetic polymer paint on linen
36 ¼ x 48 in.

25 000 / 30 000 €

Provenance
Dacou Gallery, Adélaïde (Australie-Méridionale)
Aboriginal Gallery of Dreamings
Collection particulière, Allemagne

Accompagnée d’une photographie de l’artiste ayant tout juste achevé l’œuvre.

Notes
Emily Kam Kngwarray détient plusieurs records du marché de l’art :
- En 2017, son œuvre majeure « Earth’s Creation I » (1994) a été vendue pour 2,1 millions AUD, établissant un record pour une artiste australienne.
- Ses œuvres de la période 1994–1996, considérée comme la plus aboutie, atteignent régulièrement des montants à six chiffres aux enchères internationales.

Une grande rétrospective de son travail est prévue à la Tate Modern de Londres en juillet 2025, ce qui devrait susciter un regain d’intérêt significatif pour ses œuvres.

Ces deux tableaux sont des pièces majeures et très recherchées de la période tardive d’Emily Kam Kngwarray. Ils conjuguent résonance spirituelle et maîtrise gestuelle, et traduisent son attachement profond à sa terre et au Dreaming. Son langage visuel transcende les frontières culturelles. Ces œuvres offrent aux collectionneurs et institutions une occasion rare d’acquérir une pièce de qualité muséale d’une artiste désormais considérée comme une figure incontournable de l’art contemporain mondial.

Au milieu des années 1990, Emily réalisait des toiles extrêmement colorées en trempant ses pinceaux dans plusieurs pots de peinture superposée, créant ainsi des impressions florales aux contours multicolores. Malgré son âge avancé, sa gestuelle restait très dynamique : elle utilisait parfois un pinceau dans chaque main qu’elle frappait simultanément sur la toile, étalant les poils pour y laisser s’accumuler la peinture autour du manche, ajoutant ainsi de la profondeur et de la texture.

De nombreux acheteurs venaient directement lui commander des œuvres. Paul Walsh fournissait des peintures au galeriste Hank Ebes à Melbourne. Tim Jennings fonda sa Mbantua Gallery en se spécialisant dans les artistes émergents d’Utopia, avec Emily comme figure centrale. Fred Torres, fils de sa nièce Barbara Weir, l’aida à promouvoir son art avec celui d’autres membres de la famille. Il l’emmena à Adélaïde dès 1990 pour produire plusieurs séries, jusqu’à ses dernières œuvres réalisées peu avant sa mort en 1996.



55

EMILY KAM KNGWARRAY (1909-1996)

My Country, 1995

Peinture acrylique sur lin
83 x 78 cm

Synthetic polymer paint on linen
32 5⁄8 x 30 3⁄4 in.

18 000 / 25 000 €

Provenance
Mbantua Gallery, Alice Springs (NT)
Aboriginal Gallery of Dreamings
Collection privée, Allemagne

Accompagnée d'une photographie de l'artiste ayant tout juste achevé l'œuvre.

Notes
Emily Kam Kngwarray détient plusieurs records de vente :
- En 2017, son œuvre majeure « Earth's Creation I » (1994) a été vendue pour 2,1 millions AUD, un record pour une artiste australienne.
- Ses œuvres réalisées entre 1994 et 1996, considérées comme sa période la plus aboutie, atteignent régulièrement des prix à six chiffres aux enchères internationales.

Une importante rétrospective de son travail est prévue à la Tate Modern de Londres en juillet 2025, ce qui devrait encore accroître l'intérêt pour son œuvre.

Cette œuvre de 1995 est une pièce importante de la période tardive de l'artiste. Elle allie puissance spirituelle et sophistication gestuelle, traduisant le lien profond d'Emily à sa terre et au Dreaming, grâce à un langage visuel qui transcende les frontières culturelles. Elle constitue une opportunité rare pour collectionneurs et institutions d'acquérir une œuvre de qualité muséale d'une artiste désormais reconnue comme une figure majeure de l'art contemporain mondial.



56

ROVER THOMAS JOOLAMA (1926-1998)

Dreamtime Country, 1984

Pigments naturels sur panneau composite

Signé, daté et titré au dos

61 x 90 cm

Natural earth pigment on composition board

Signed, dated and titled on the reverse

24 x 35 3⁄8 in.

15 000 / 20 000 €

Provenance

Collectée sur le terrain au milieu des années 1980

Aboriginal Gallery of Dreamings, Cat. n° 6470

Collection privée, Allemagne

Un certificat d'authenticité de la « Aboriginal Gallery of Dreamings » daté de 2001 sera remis à l'acquéreur.

Notes

Rover Thomas Joolama (1926–1998) était un artiste Wangkajunga et Kukatja majeur, dont l'œuvre a profondément influencé l'art autochtone contemporain australien. Né près de Punmu, le long de la piste de bétail de Canning dans le désert de sable de l'Australie-Occidentale, Thomas a passé sa jeunesse à parcourir les routes d'élevage du nord avant de s'installer dans la région Est du Kimberley. Là, il travailla comme vacher tout en s'immergeant dans les traditions culturelles du peuple Gija.

Son parcours artistique débute au début des années 1980, inspiré par une expérience spirituelle survenue après le cyclone Tracy en 1974. Il se mit alors à peindre à l'ocre sur toile, représentant les paysages et récits de ses terres ancestrales. Son style distinctif, fait de compositions minimalistes et d'une perspective aérienne, reflète des liens spirituels et historiques profonds avec le territoire.

En 1990, Thomas accède à la reconnaissance internationale en représentant l'Australie à la Biennale de Venise. Ses œuvres sont aujourd'hui présentes dans les collections de grandes institutions, telles que la National Gallery of Australia et l'Art Gallery of New South Wales, témoignant de son héritage durable dans le monde de l'art.



« Warangkula fut l'un des artistes les plus inventifs parmi les pionniers du mouvement de Papunya. Ses lignes calligraphiques et ses coups de pinceau estompés conféraient une certaine solidité aux éléments du paysage ou retraçaient les mouvements d'un parcours, s'inscrivant dans le rythme évocateur d'un récit mythologique. Les bandes de hachures ou lignes parallèles ajoutaient une texture visuelle, souvent ponctuées de traces d'animaux ou de figures symboliques intégrées dans des compositions densément structurées, mais toujours empreintes de fraîcheur et d'une étonnante spontanéité. Choissant de rester fidèle aux teintes traditionnelles des ocres naturels, il a exprimé dans ses premières œuvres une déclaration puissante sur la terre, son pays et la vie qui l'habite. »

57

JOHNNY WARANGKULA TJUPURRULA (1925- 2001)

Water Dreaming at Tjkarri, circa 1975

Peinture acrylique sur panneau composite
105 x 71 cm

Synthetic polymer paint on composition board
41 3⁄8 x 28 in.

4 000 / 6 000 €

Provenance

Acquis directement auprès de l'artiste par un résident de Papunya en 1977.
Sotheby's, Aboriginal, African & Oceanic Art, Sydney, 09/11/1998, Lot n° 184
Collection privée, Allemagne

Notes

Johnny Warangkula Tjupurrula (1925–2001) fut une figure fondatrice de l'art autochtone contemporain australien et un contributeur clé du mouvement Papunya Tula. Né à Mintjilpirri, près du site sacré d'Ilpili dans le Territoire du Nord, il appartenait au groupe linguistique Pintupi/Luritja. Il passa son enfance dans le désert avant que sa famille ne rejoigne la mission de Hermannsburg, où il reçut une initiation traditionnelle puis travailla sur divers projets d'infrastructure à travers l'Australie centrale.

Dans les années 1960, Warangkula s'installa à Papunya et, dès 1971, devint membre du conseil local, participant activement à la naissance du mouvement artistique du désert occidental. Il se distingua rapidement comme peintre novateur, développant une technique caractéristique de sur-pointillage pour illustrer les récits du Rêve, en particulier ceux liés à l'eau, au feu, aux ignames et aux voyages ancestraux. Son usage des points était à la fois expressif et symbolique, dissimulant souvent des significations sacrées aux non-initiés tout en générant des surfaces vibrantes et texturées, empreintes d'énergie.

Les œuvres de Warangkula reflètent les dimensions spirituelles et physiques de son pays. Il transforma les motifs traditionnels du sol désertique en compositions puissantes, utilisant des ocres dans des tons terreux, un pinceau calligraphique et un pointillage rythmique, restituant le mouvement et la vitalité du paysage. Son style est devenu emblématique de l'art du désert naissant et a influencé plusieurs générations d'artistes.

Ses œuvres ont été acquises par de grandes institutions, dont la National Gallery of Australia, le National Museum of Australia et l'Art Gallery of Western Australia. Aujourd'hui, Warangkula est reconnu comme l'un des artistes les plus imaginatifs et influents de la première période de Papunya. Ses œuvres des débuts et de la maturité restent particulièrement prisées sur le marché de l'art, consolidant sa place centrale dans l'histoire de l'art autochtone australien.



Freddie Timms (1946-2017) était un artiste Gija éminent originaire de la région Est du Kimberley en Australie-Occidentale. Sa connexion profonde à la terre a profondément influencé son parcours artistique. Timms a commencé à peindre à la fin des années 1980, en assistant d'abord des artistes renommés tels que Rover Thomas et Hector Jandany. Son style distinctif se caractérise par des représentations aériennes du paysage du Kimberley, aux tonalités ocres affirmées et aux compositions minimalistes. Ces œuvres représentent non seulement les caractéristiques géographiques, mais véhiculent aussi des récits à portée historique et culturelle.

58
FREDDIE TIMMS (1944-2017)
Buffalo Hole - Texas Downs, 1997
Pigments naturels sur toile
60 x 59 cm

Natural earth pigment on canvas
23 5⁄8 x 23 1⁄4 in.

3 000 / 4 000 €

Provenance
Our Land Gallery (Kununurra, Australie-Occidentale)
Collection privée, Suisse, acquise auprès de la galerie en 2005

Ce tableau est accompagné de son certificat original,
rédigé et signé par la galerie « Our Land Gallery » en 2005.

Les œuvres de Timms figurent dans de nombreuses collections majeures, dont celles de la National Gallery of Australia, de l'Art Gallery of New South Wales et de la National Gallery of Victoria.



« J'ai peint l'ancienne station de Greenvale, qui fait partie de la grande station de Bow River, en direction des zones humides de McKenzie Springs. Il y a toujours de l'eau ici de bons gros poissons black bream pour la pêche, beaucoup de kangourous et de nourriture du bush. C'est mon pays, là où je suis née, où j'ai grandi et travaillé longtemps. »

Peggy Patrick

59

PEGGY PATRICK (NÉE EN 1935)
Greenvale to MacKenzie Springs, 2005

Pigment naturel sur toile
100 x 100 cm

Natural earth pigment on canvas
39 3⁄8 x 39 3⁄8 in.

3 000 / 4 000 €

Provenance
Our Land Gallery (Kununurra, Australie-Occidentale)
Collection privée, Suisse, acquise auprès de la galerie en 2005

Ce tableau est accompagné de son certificat original,
rédigé et signé par la galerie « Our Land Gallery » en 2005.

Notes
Peggy Patrick est née vers 1930 dans la région d'East Kimberley, en Australie-Occidentale. Ancienne respectée du peuple Gija, elle est reconnue pour ses multiples contributions en tant qu'artiste et gardienne de la culture. Sa vie est profondément liée aux transformations socio-culturelles majeures vécues par sa communauté au cours des XX^e et XXI^e siècles.

Ayant grandi dans le bush, Peggy a acquis un savoir traditionnel étendu. Elle a endossé de nombreux rôles : enseignante, conteuse, chasseuse, peintre et dépositaire des lois traditionnelles. Sa compréhension approfondie des lois et de la culture Gija lui a valu un immense respect au sein de sa communauté.

Dans le domaine des arts visuels, ses peintures évoquent fréquemment des thèmes essentiels à la culture et à l'histoire Gija. Au-delà de sa pratique artistique, Peggy a été une fervente défenseuse des droits des peuples autochtones. En reconnaissance de son engagement pour la préservation et la promotion de la culture Gija, elle a été faite membre de l'Ordre d'Australie (AM) en 2010. Cette distinction honore ses efforts en faveur de la réconciliation et du dialogue culturel entre Australiens autochtones et non-autochtones.



« Mon père (l'artiste international Churchill Cann) m'a raconté cette histoire du Rêve à propos de Texas Downs. Il y a longtemps, une femme a poussé un rocher depuis Kungame Creek vers l'ouest jusqu'à la rivière Ord. Elle voulait bloquer le ruisseau et créer un barrage pour que les poissons restent à Red Butte. C'était un long chemin pour elle, mais elle l'a fait. J'ai peint Kungame Creek montant vers la rivière Ord, et en haut à droite on peut voir le rocher et le barrage. C'est le meilleur endroit pour pêcher dans tout Texas Downs certains l'appellent Fish Hole. »

Charlene Carrington

60

CHARLENE CARRINGTON (NÉE EN 1978)

Kungame Kungame Creek, 2007

Pigments naturels sur toile

80 x 110 cm

Natural earth pigment on canvas

31 ½ x 43 ¼ in.

3 000 / 4 000 €

Provenance

Our Land Gallery (Kununurra, Australie-Occidentale)

Collection privée, Suisse, acquise auprès de la galerie en 2009

Ce tableau est accompagné de son certificat original, rédigé et signé par la galerie « Our Land Gallery » en 2009.

Notes

Charlene Carrington, née en 1977 à Perth (Australie-Occidentale), est une artiste Gija reconnue, ayant passé la majorité de sa vie dans la communauté de Warmun, dans la région Est du Kimberley. Ses parents, Churchill Cann et Sadie Carrington, sont tous deux artistes confirmés, tout comme ses grands-pères Hector Jandany et Beerbee Mungnari. Charlene a été immergée dès l'enfance dans le riche patrimoine culturel de son peuple.

Son parcours artistique a été marqué durant ses années de lycée, lorsque son grand-père Hector Jandany, accompagné de la célèbre artiste Queenie McKenzie, est venu enseigner les histoires du Rêve (Ngarrangkarni) et les techniques de peinture traditionnelle à l'école de Warmun. Sous leur mentorat, Charlene a développé un profond respect pour ces récits culturels et les méthodes artistiques permettant de les transmettre.

Elle se distingue par son engagement envers les techniques traditionnelles. Parmi les rares artistes contemporaines de Warmun, elle utilise encore des liants naturels comme le garliwan (résine naturelle) ainsi que des pigments extraits de feuilles d'eucalyptus locaux pour fixer les ocres sur toile ou planche. Cette méthode fait écho aux pratiques de ses aînés tels que Rover Thomas, Jack Britten et son grand-père Hector Jandany, avant l'usage généralisé de liants acryliques.

Ses œuvres représentent les paysages et récits de ses terres ancestrales, notamment la région de Texas Downs, témoignant de son lien profond avec le Country.





HÔTEL DES VENTES DE MONTE-CARLO

HVMC

10-12 Quai Antoine 1er - 98000 Monaco
Tel. 00 377 93 25 88 89 - Fax. 00 377 93 25 88 90 - E mail : bid@hvmc.com
S.A.M. au capital de 150 000 € - R CI : 11505494 - D SEE : 4779Z14487 - TVA Intracom : FR 82000092238

MERCREDI 9 JUILLET 2025 À 15H

ART MODERNE, CONTEMPORAIN & ART ABORIGÈNE

☐ ORDRE D'ACHAT *ABSENTEE BID FORM* ☐ ENCHÈRE PAR TÉLÉPHONE *TELEPHONE BID*

Si vous désirez enchérir par téléphone ou laisser un ordre d'achat, merci de vous inscrire sur bid@hvmc.com (Joindre carte d'identité et RIB)
To register for bidding, please send us a mail to : bid@hvmc.com (joint ID and IBAN)

Les ordres et demandes de ligne téléphoniques doivent impérativement arriver 24 heures avant la vente
Orders must arrive 24 hours before the auction.

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en EURO, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Frais en sus des enchères indiquées).
I have read the conditions of sale and the guide to buyers printed in the catalogue and agree to abide by them. I grant you permission to purchase on my behalf the following items the limits indicated in EURO. (These limits do not include premium, fees and taxes).

NOM ET PRÉNOM <i>Name and Firstname</i>		
ADRESSE <i>Adress</i>		
CODE POSTAL <i>zip code</i>	VILLE <i>Town</i>	PAYS <i>Country</i>
TÉLÉPHONE DOMICILE <i>Home Phone</i>	BUREAU <i>Office</i>	MOBILE <i>Cellphone</i>
FAX	EMAIL	

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT / <i>Lot Description</i>	LIMITE EN EURO € <i>TOP LIMIT OF BID IN EURO</i>

RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES / *Required bank references (please complete and join the following page) :*

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ

À Renvoyer à
PLEASE FAX TO
FAX : 00 377 93 25 88 90
MAIL : bid@hvmc.com

SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED SIGNATURE

La Maison des Ventes n'étant pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique, merci de vous assurer que votre ordre d'achat nous est correctement parvenu.
The office is not responsible of postal-mail or electronic-mail, please, make sure we do receive your absentee bid before the auction.

TERMES AND CONDITIONS OF SALE

The auction house Hôtel des Ventes de Mont-Carlo acts as agent for the seller. It is not a party to the contract of sale that binds the buyer and seller. The following terms and conditions of sale, as well as everything related to the sale, are governed by Monegasque law. All legal actions are within the jurisdiction of the Courts of the Principality of Monaco. The sale takes place for payment in full and the currency is the Euro (€).

GUARANTEES
The descriptions in the catalogue are established by the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo if no expert appraiser has assisted, and exclusively by the expert appraiser who assists as required. If necessary, corrections of the description or estimate can be made upon presentation of the object, which shall be pointed to potential purchasers and noted in the record of the sale. In the framework of assistance by an expert appraiser, said latter assumes full responsibility for initial descriptions or modifications made to the report. The liability of the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo cannot be engaged in the event of dispute regarding the authenticity or condition of an item, since the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo is bound by an obligation of means. As concerns the condition of the lots offered, note that the lack of reference to the condition in the description given in the catalogue does not imply that the item is free from defects, and certain restorations that do not change its nature and period cannot be a cause of dispute. The item, in the absence of any mention, is considered sold in the state in which it is found. Experts are available to customers of the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo prior to each sale to answer any questions concerning such matters. No claim shall be accepted once the hammer falls as a prior exhibition of the items enables potential buyers to form their own judgment of the condition of the objects.

FURNITURE, PAINTINGS AND ART OBJECTS
Furniture, paintings and art objects are sold in the state in which they are found. The restoration or replacement of elements on furniture or an object that do not change the nature and authenticity of the furniture or object are considered usual upkeep. Re-backing, doubling, and parquetry on a painting are protective measures and do not constitute defects if they are not reported. Dimensions are provided for reference only.

JEWELLERY AND WATCHES
COLOURED STONES AND PEARLS
A number of precious stones have been professionally treated for their embellishment (heat treatment and oiling for the gems, whitening of pearls). These operations are traditionally accepted by international jewellery traders. For certain pieces of jewellery and with the client's agreement, the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo may obtain reports from gemological laboratories of international repute, which, if requested, may indicate the presence or absence of any heat treatment. For large gemstones and pearls, the Hôtel des Ventes will provide its clients with certificates established by internationally renowned laboratories prior to their sale. If the buyer wishes to have a different certificate from a laboratory of their choice, they must request it between 30 and 10 days prior to the sale. No claims regarding the certificates provided can be accepted after the sale.

ANIMAL MATERIALS
Coral, ivory, tortoiseshell and all materials from endangered species can be sold in a public auction as long as they are an integral part of antique jewellery.

BURMESE STONES
Jewellery studded with Burmese rubies or jadeite cannot be exported to the United States. However if they are accompanied by a certificate or an invoice, dated prior to October 2007, they may enter the American territory. Burmese rubies and jadeite can move freely in the European community.

WATCHES
All lots are sold in the state in which they are found. No claims may be brought against the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo and its expert based on the presence of an old repair, on the initial sealing, or its functioning. The potential buyer may request a condition report from the expert before the sale.

EXECUTION OF THE SALE AND AUCTION
All potential buyers must identify themselves beforehand

using a registration form made available at the entrance to the room by the staff of the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo. She/he must provide a valid piece of identity and, if requested, proof of their bank details. A card bearing a number corresponding to the registration will be delivered to a buyer who will restore it when leaving the room. It is personal and allows the individual to bid during the sale. The auction follows the numerical sequence of the catalogue, unless said order is modified at the discretion of the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo. The information collected on the registration forms is mandatory in order to take part in the sale and for managing the auction. You can have access to your data to be corrected, cancelled, to ask for a limited treatment of your data, to ask for your data to be transmitted to a structured format or to oppose, for a legitimate reason to their further use, by addressing a formal letter accompanied by a copy of your ID to the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo either by email or letter. The successful bidder is the highest and last bidder. In the case of a challenge at the time of award, especially in the case where several bidders claim to have made the same bid simultaneously, and the event is clearly established, although the word «Sold» was pronounced, the object is immediately put back on auction starting at the last amount obtained and those present shall be allowed to bid again. References concerning the identity entered on the bid summary shall be identical to those made in the registration form. No changes of identity can be made without approval of the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo managers. Once the hammer falls, the buyer is responsible for the integrity of the object acquired, as well as its insurance.

TELEPHONE BIDS
All potential buyers identified by the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo may bid by telephone during the sale. In order to be admissible, requests for telephone lines must be made in writing, accompanied by a valid piece of identity and a RIB (bank account information certificate). The Hôtel des Ventes de Mont-Carlo will contact the bidder by telephone during the auction; however, it declines all liability for any error or omission in connection with said service.

RESERVE PRICE AND ESTIMATES
An estimate, which does not include costs borne by the purchaser or possible VAT in case of temporary importation, is given in front of each lot in the catalogue. Unless otherwise noted, all lots are offered with a reserve price established by contract with the seller under which the item cannot be awarded. In the absence of a reserve price fixed with the seller, no objection may be made by said latter in the event that the object would be awarded under the estimate range.

PRE-EMPTION
The Monegasque State may exercise an option to purchase works of art offered for sale in the Principality of Monaco. The state replaces the last bidder. The pre-emption decision is made known to the bailiff immediately after the hammer falls. Said pre-emptive right must be confirmed within two weeks. In the absence of confirmation within said period, the object shall return to the last bidder. Article 2-1 of Law No. 1014 of 29/12/1978 relative to the auction of furniture.

IMPORTS
Deposits preceded by this symbol are temporary imports from a non EU country. Their allocated price will be subject to VAT at 5.5 % (T) or 20% (T) in addition to legal costs. The VAT is recoverable in the event of re-export outside the EU within one month on presentation of a customs document as evidence of re-export. No tax-exclusive sales document will be drawn up without official proof of export, as the intra-Community VAT number does not constitute adequate proof.

EXPORTS
It is for the buyer to check prior the auction if the item is submitted to custom formalities for export.

CERTIFICATE OF CULTURAL OBJECT
If the item is subjected to obtain a Certificate of Cultural Object by the Ministère de la Culture, it is of the responsibility of the successful bidder to ask for it. Neither the approval, denial of approval, or approval application time may be invoked as grounds for change in payment deadline or cancellation of sale. If no certificate of cultural object has been issued yet, the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo can

handle the request to the Direction des Musées de France, at the buyer's expenses.

EXPORT PERMIT FOR CULTURAL PROPERTY
For the exports of a Cultural Property outside the European Community, it is up to the successful bidder to apply for a Licence. The buyer can contact one of the shippers we recommend to handle these formalities and hold shipment. Customs formalities are required for sending works of art to countries outside of the European Union. The buyer must check the rules in force in the destination country before making a purchase. There are no customs formalities for works of art to be delivered in France or other countries of the European Union. Outside of the European Union, customs rules will be those in force in the country of destination of the work.

FEES
In addition to the hammer price, the buyer must pay a fee of 22% HT excluding VAT up to € 500 000, 21% excluding VAT on amounts from € 500 001 to € 2 000 000 and 20% HT excluding VAT on amounts above € 2 000 001.

ADDITIONAL FEES FOR LIVE AUCTION SERVICE
In addition to the commission and taxes indicated above, an additional fee of 3,60 % (including VAT 20%) of the auction price will be charged for live bidding on www.invaluable.com.

PAYMENT
The sale is strictly carried out for payment in full. The buyer must pay within three days the purchase price, which includes the amount of the hammer price, fees, and taxes, if any:
- By certified bank check in Euro,
- By bank transfer in Euro,
- By Visa or MasterCard with proof of identity,
- In case of payment by American Express, a fee of 2.75% will be added.
- In cash in Euro up to an amount less than 30,000 €.
Cheques drawn on foreign banks will be accepted at the sole discretion of the managers of the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo. If the acquisition is not paid in full, the item cannot be handed over to the buyer. The buyer's failure regarding payment shall not incur the responsibility of the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo, and consequently, releases it from the obligation to pay the seller. In the event of failure to pay the amount due, the buyer will be charged an additional fee of 5% of the final bidding price to cover collection fees, amounting not less than 200 €. This shall not preclude the allocation of damages or compensation. In the absence of payment by the buyer, after formal notice has remained without answer, and after a month has passed since the bid was accepted by fall of the hammer. The Hotel des Ventes de Mont-Carlo is a member of the Registre Central de Prévention des Impayés des Commissaires-Priseurs to which unpaid items can be registered. The right of access, modification and opposition for a legitimate reason are to be exercised by the debtor to the SYMEV, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

COLLECTION OF PROPERTY
No lot may be collected or delivered until the related invoice has been paid in full. Sold lots remain entirely the responsibility of the successful bidder, even if not yet delivered right after the auction. It is for the buyer to insure his purchases and to collect the items at the Hôtel des Ventes de Mont-Carlo or one of his storages within 8 days. Beyond this time, storage fees will be charged:
- 60 € for handling
- 30 € per lot per week, non-divisible.
Shipment of purchases:
The purchases can be shipped, as a service, only upon express written request, along with a liability release letter, and shall be at the buyer's expenses. The Hôtel des Ventes de Mont-Carlo denies all responsibility for lot transport.

BIJOUX ET OBJETS D'ART, UNE ASSURANCE PRÉCIEUSE.

Créé il y a plus de 35 ans le groupe Suisscortage - aujourd'hui 15^e courtier d'assurance sur le marché français- a développé un savoir-faire unique dans l'assurance des objets de valeur. Historiquement, l'assurance des objets d'art et de bijoux de la clientèle privée est née sur le marché anglosaxon. Notre lien privilégié avec le Lloyd's de Londres a certainement renforcé notre démarche.

Contrairement aux idées reçues, assurer ses objets d'art n'est pas un réflexe chez les particuliers, à peine 25% le seraient. Rencontre avec Stéphanie Démarest, Directrice Clientèle Privée chez Suisscortage.

Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés et comment les surmontez-vous ?

Notre rôle est de sensibiliser nos clients aux risques encourus, ils n'en ont pas forcément conscience. En effet, la sous-assurance ou l'absence d'assurance expose les clients à des risques financiers importants en cas de sinistre. Certains persistent à croire que l'assurance est une dépense coûteuse et ne réduira pas efficacement en cas de dommage.

Le plus gros risque est lié aux transports. Notre expertise nous a permis d'appréhender avec finesse les risques inhérents aux objets précieux.

Les dommages causés par la **casse accidentelle** représentent près de trois-quarts des sinistres, une garantie souvent exclue par les polices d'assurance habitation standard.

En termes de gravité, **les incendies** figurent parmi les sinistres les plus dévastateurs. Un simple incident, tel qu'un défaut de charge d'un ordinateur posé sur une couette, peut rapidement dégenerer en un sinistre majeur. Un dysfonctionnement d'une enceinte ou d'un projecteur électrique peut malencontreusement engendrer un incendie, entraînant des dégâts considérables dus à la fumée.



Cette dernière, insidieuse, s'immisce dans les moindres recoins de la demeure, affectant non seulement les objets d'art, mais également l'intégralité de l'habitation.

Les vols, bien que moins fréquents en raison de la nature encombrante des objets d'art, montrent une tendance à la hausse, en particulier pour les montres et les bijoux.

Quel contrat conseillez-vous à vos clients ?

Nous proposons des contrats en «tous risques sauf » à nos clients. Cela implique que tous les risques sont assurés sauf ce qui est exclu tels que les dommages causés par les rongeurs ou les sinistres graduels résultant d'une humidité persistante. Nous pouvons garantir sur le même contrat les oeuvres d'art et de collection, les montres et les bijoux. Le contrat est adapté en fonction des nouvelles acquisitions et les biens sont assurés en monde entier et ce même en cours de transport.



FERNANDO BOTERO
Dancing couple, 2012
Epreuve en bronze à patine noire
Adjugée : 1 400 000 €

Doit-on absolument donner les factures ou les expertises ? Comment est-ce qu'on détermine la valeur des oeuvres ?

Il existe deux principaux types d'assurance. Pour une assurance en valeur déclarée, le client devra apporter la preuve de l'existence, de l'authenticité et de la valeur des biens au moment du sinistre.

Pour une collection plus substantielle, nous préconisons une assurance en valeur agréée. Les biens seront listés dans le contrat sur présentation de factures ou d'expertises. A cet effet, nous collaborons avec l'Hôtel des Ventes de Mont-Carlo si besoin.En cas de sinistre, le client est dispensé de prouver l'existence, l'authenticité et la valeur de l'objet, ce qui élimine tout conflit potentiel avec la compagnie, la valeur étant établie au moment de la souscription. Il est toutefois conseillé de réactualiser les sommes assurées, car elles peuvent fluctuer, notamment en ce qui concerne la cote des artistes contemporains et la valeur des montres, entre autres.

Nous visons à sécuriser le patrimoine de nos clients et à leur offrir une tranquillité d'esprit.

Comment sont indemnisés les sinistres ?
En cas de dommage, le client pourra choisir de restaurer l'oeuvre et d'obtenir une compensation pour sa dépréciation ou de la remplacer ou d'être remboursé même en cas de sinistre partiel. Cette garantie « cash option » est proposée par l'un de nos partenaires HISCOX.

Quelles sont les tendances actuelles ?

Nos clients se tournent de plus en plus vers l'investissement dans des véhicules de collection, qui comme les oeuvres d'art, incarnent des valeurs refuges. Pour répondre à cette tendance, Suisscortage a créé des contrats dédiés et exclusifs.

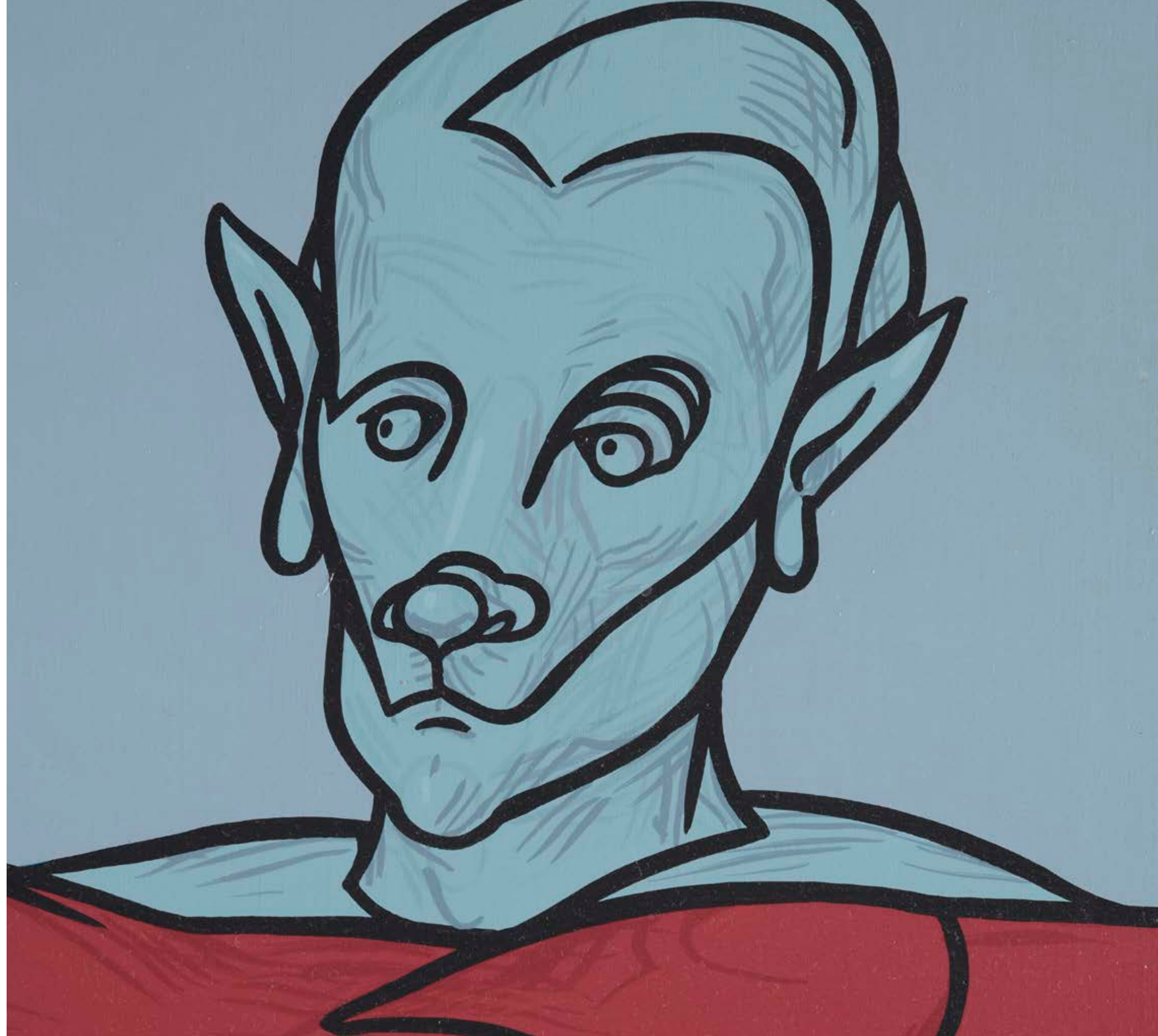
Votre interlocutrice dédiée:
Stéphanie Démarest | +33 6 40 61 14 09 | sdemarest@suisscortage.com

CATALOGUE ET PHOTOS VISIBLES SUR
WWW.HVMC.COM

SI VOUS SOUHAITEZ ENCHÉRIR
PAR TÉLÉPHONE
OU LAISSER UN ORDRE D'ACHAT,
MERCI DE VOUS INSCRIRE SUR

bid@hvmc.com

HVMC
HÔTEL DES VENTES DE MONTE-CARLO





10 - 12 QUAI ANTOINE 1^{ER} 98000 MONACO
TÉL. : 00 377 93 25 88 89 • FAX : 00 377 93 25 88 90
WWW.HVMC.COM